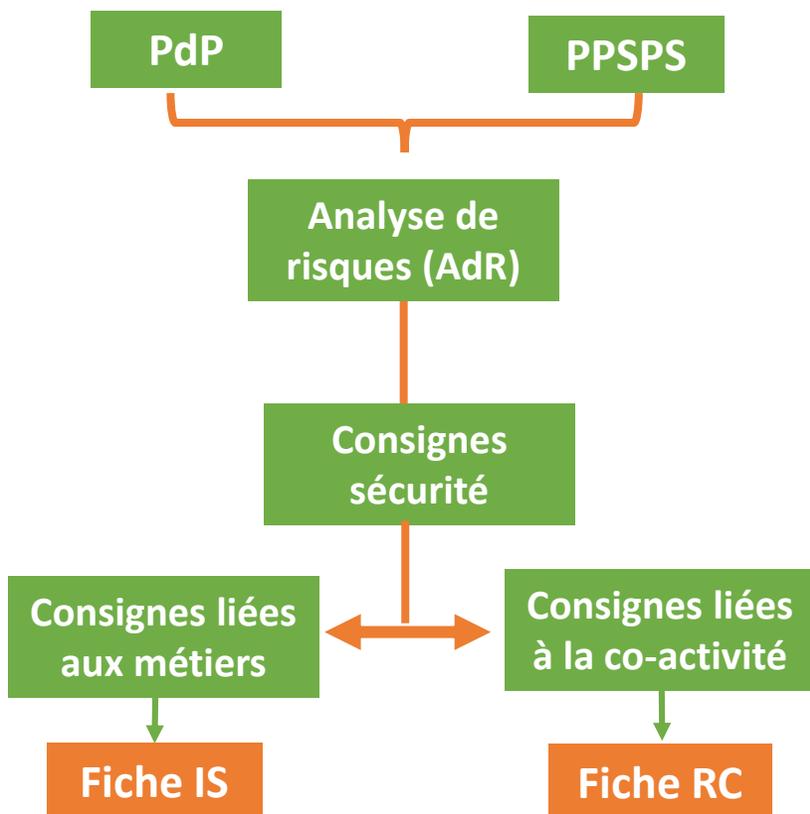


CONSIGNES DE SECURITE COTE

FICHE INSTRUCTIONS DE SECURITE (IS) / FICHE RISQUES DE COACTIVITE (RC)

1. PREVENTION – GENERALITES COTE



Ces consignes sécurité sont dans le **livret accueil COTE QHSE** qui vous a été présenté lors de la formation interne Accueil QHSE et lors des causeries relatives aux Pdp et PPSPS.

2. STRUCTURE DES CONSIGNES COTE (Fiche IS et RC)

Les consignes concernant les risques liés aux métiers sont définies dans les fiches « **Instructions de Sécurité** » dite **IS**.

Les consignes concernant les risques liés à la co-activité sont définies dans les fiches Risques de **Co-activité** dites **RC**.

Les dispositions de prévention énumérés dans chacune des IS et RC se basent sur:

Les 9 principes généraux de prévention issus du Code du Travail (L.4121-2) qui régissent l'organisation de la prévention:

1. *Eviter les risques*
2. *Evaluer les risques*
3. *Combattre les risques à la source*
4. *Adapter le travail à l'homme*
5. *Tenir compte de l'évolution de la technique*
6. *Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins*
7. *Planifier la prévention*
8. *Donner la priorité aux mesures de protection collective*
9. *Donner les instructions appropriées aux salariés*

Pour chaque situation de dangers auxquels vous êtes confrontés , une fiche IS et RC est définie.

Exemple de situation dangereuse :

Risque d'explosion sur le lieu de travail

IS 018 : Intervention pouvant provoquer un incendie et travaux en zone ATEX

RC 019 : Travaux en zone ATEX

3. OBJECTIFS DES IS ET RC



1 Vous informer ainsi que le client et les autres entreprises des risques liés aux métiers et aux travaux réalisés par COTE. (IS)

2 Vous informer ainsi que le client et les autres entreprises des risques de co-activité générés par COTE ou par le client ou par les autres entreprises. (RC)

4. LECTURE D'UNE IS / RC

Risque métier ou risque de co-activité

9 principes de prévention

Côte		SITUATION DE DANGER	
		Travail, circulation ou accès en hauteur avec superposition de postes	
RISQUES IDENTIFIES			
PRINCIPES DE PREVENTION		DISPOSITIF DE PREVENTION	
1) Eviter les risques Supprimer le danger ou l'exposition à celui-ci.		Eviter au maximum les travaux superposés et réduire au maximum la durée de travail de personnes opérant sur le même aplomb.	
2) Evaluer les risques Apprécier le risque afin de déterminer les actions à mener.		Utilisation d'équipements adaptés conformes à la législation : PIR, nacelle agréés, réglementés et conformes à la législation en vigueur, le personnel devra être apte médicalement, posséder le CACES en cours de validité et posséder une autorisation de conduite de l'employeur.	
3) Combattre les risques à la source Intégrer la prévention le plus en amont possible		Contrôle et entretien périodique des équipements (Maintenance curative et préventive). Interdiction de prêter du matériel COTE ou d'emprunter du matériel autre que COTE.	
4) Adapter le travail à l'homme Concevoir les postes et méthodes de travail pour réduire les risques.		Utilisation d'une échelle conforme avec des patins anti-dérapant et amarres uniquement comme moyen d'accès. Interdiction d'utiliser l'échelle comme poste de travail.	
5) Suivre l'évolution de la technique Mettre en phase les moyens de prévention et les évolutions techniques		Interdiction d'utiliser l'escabeau comme poste de travail. Son utilisation sera autorisée pour des interventions de courte durée non répétitive n'engendrant pas un risque de chute de personne.	
6) Eviter ce qui est dangereux Privilégier les méthodes et les produits moins dangereux.		Mise en place des protections collectives contre les risques de chutes (gardes corps, ...) conformément aux spécifications dans le PdP / PGC / PGSC / PPSPS / OT.	
7) Planifier la prévention Intégrer une cohérence entre les différents moyens utilisés		Porter le casque de chantier. 	
8) Equipements protection Privilégier les équipements de protections collectives et n'utiliser les EPI qu'en complément ou à défaut d'EPC efficace.		Utilisation de l'escabeau et de l'échelle sous autorisation du chef d'équipe et sous conditions de la mise en place des mesures compensatrices éliminant le risque de chute.	
9) Instructions Appropriées Donner les informations nécessaires à l'exécution des tâches.			

Situation de danger

Dispositif de prévention : Importance d'appliquer les consignes dans l'ordre chronologique